



SOMMAIRE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU

Pièce 1 : Arrêté portant ouverture de l'enquête publique unique

Pièce 2 : Délibération de prescription de la révision du POS valant élaboration du PLU

Pièce 3 : Délibération portant arrêt du projet de PLU et tirant le bilan de la concertation

Pièce 4 : Projet de PLU arrêté complet

Liste des pièces du dossier de plu arrêté de Maussane-les-Alpilles :

-	PIECES PRINCIPALES
1.	Rapport de Présentation
2.	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3.	Orientations d'Aménagement et de Programmation
4.	Règlement
5.a.	Zonage – Planche globale
5.b.	Zonage – Planche des risques
-	6. ANNEXES
6.1.	Annexes sanitaires
	Notice technique
6.1.a	Plans du réseau d'Eau Potable n°1 et 3
6.1.b	Plan du réseau d'Assainissement n°1 à 3
6.1.c	Zonage d'assainissement des eaux usées
6.1.d	zonage assainissement des eaux pluviales : découpage en bassin versant de l'enveloppe urbaine et fiches action
6.2.	Servitudes d'Utilité Publique
	Liste des Servitudes d'Utilité Publique
	Plan des Servitudes d'Utilité Publique
6.3.	Annexes à titre informatif
6.3.1.	Plan des périmètres reportés à titre informatif droit de préemption urbain et voies bruyantes
6.3.2.	Réglementation relative au débroussaillage
6.3.3.	Carte de l'aléa subi feux de forêt
6.3.4.	Forêt communale de Maussane les Alpilles
6.3.5.	Arrêté portant révision du classement sonore des voies
6.3.6.	Arrêté délimitant les zones à risque d'exposition au plomb

Pièce 5 : Les avis des personnes publiques associées consultées et tous les organismes qui ont été invités à donner leur avis

Pièce 6 : Résumé non technique destiné à l'autorité environnementale

Pièce 7 : Le bilan de la concertation

Pièce 8 : Note afférente à l'enquête publique

Note de présentation précisant les coordonnées du maître d'ouvrage ou du responsable du projet, plan ou programme, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, plan ou programme et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu.

La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation (art R123-8 Code de l'urbanisme).